

REUNION DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le deux Avril nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le sept Avril de l'an deux mille quatorze, dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire et des Adjoint

II) Administration générale - Finances

- Compte Administratif 2013 du budget principal
- Compte Administratif 2013 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Compte de gestion 2013 du budget principal
- Compte de gestion 2013 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Budget principal : affectation du résultat 2013
- Budget Primitif 2014 du budget principal
- Budget Primitif 2014 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Budget Primitif 2014 - contributions directes
- Taux d'impositions 2014
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013
- Subventions 2014
- Comice Agricole : demande de subvention exceptionnelle
- Admission en non valeur titres non recouverts
- Autorisations à Mr le Trésorier Municipal : mises en demeure de payer
- Formation des commissions
- Commission d'appel d'offres : élections des membres
- Syndicat d'adduction d'eau des communes du Nord de la Thiérache : désignation d'un délégué suppléant (additif)
- Commission Communale des Impôts : désignation des délégués
- Église : réactualisation du contrat de maintenance
- Subvention pour construction d'habitation : M. BAVAY Rémi
- Sinistre du 28.10.2013 – base de loisirs (chute d'arbres) : indemnité
- Sinistre du 11.10.2013 – rue V. Vicary : indemnité

III) Voirie – Equipement – Urbanisme

- Vente d'un terrain communal – partie de la parcelle C 755 (modification délib. CM. du 23.09.2013)
- Hameau de Marlemperche : 1) inscription au titre de traversée d'agglomération 2015/2016
2) F.D.S (hors enveloppe cantonale) : demande de subvention

IV) Questions diverses

Le sept Avril de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Étaient présents : MM. VERIN, Maire. M LOISEAU. M. HOUACINE. Mme CAIL. Mme PLOTTET M.CHIMOT. Mme HAUET Adjts. M. MAILLET. M. BOULEAU. M. DESCAMPS. Mme SIMON. Mme FIECHA. M. POULAIN. Mme BONNETERRE. M. OUBRY. Mme ARMBRUST. M. TROCHAIN Mme MARQUANT. Mme DAUTRICOURT. Mme CLIN. M. EKMAN.

Excusée : Mme COCQUELET pouvoir à M. LOISEAU

Absent : M. GENTE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur LOISEAU est élu secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- 1) Félicitations à la commission des fêtes et de la culture pour l'excellent Week-end culturel qui vient d'être proposé (venue de l'Orchestre Régional de Picardie et la soirée Théâtre avec la Troupe d'Origny.
- 2) Achat du terrain ex-caisse d'épargne : en attente ; les propriétaires maintiennent leur proposition de vente à 66 000 Euros.
- 3) Le 24 mars 2014 l'Association « Canal Sambre » a souhaité visiter la nouvelle station d'épuration
- 4) Le comice agricole se déroulera cette année dans notre ville le 11 mai
- 5) Les travaux « axe vert le Nouvion-Buironfosse » se terminent
- 6) Portes-ouvertes au Collège Colbert Quentin samedi 12 avril 2014 de 9 à 12 heures

Informations des Adjoint

Mme PLOTTE Pascale – Communication Intercommunalité – Promotion de la Ville – Sports

Précise le montant total des travaux qui s'élèvent à 34 637,13 Euros (achat de la borne et son installation pour l'aire de camping car ; remplacement d'une porte et pose d'une nouvelle barrière) les dépenses ont été prises en charge par l'Association.

Mr CHIMOT Jean-Pierre – Commission Travaux – Urbanisme – Sécurité – Accessibilité

La Visite Technique Approfondie du barrage aura lieu demain Mardi 8 avril 2014 en présence de Christian Ollion, Ingénieur de la Société Antéa Group (maîtrise d'œuvre)
Début des réunions de travaux de la future maison de santé.

Compte Administratif 2013 du budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame HAUET Chantal, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur VERIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir tableaux annexe 1)
- 2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°) Madame HAUET adresse à Monsieur VERIN les félicitations du Conseil Municipal pour sa bonne gestion. Monsieur le Maire remercie tous les Collègues qui lui accordent leur confiance et le personnel administratif pour l'excellent travail fourni.

Compte de gestion 2013 du budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame HAUET, Maire-Adjoint délibérante sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Guy VERIN Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		0,00 €	211 102,77 €	0,00 €	211 102,77 €	0,00 €
Opération de l'exercice	3 205 417,45 €	3 838 147,45 €	1 192 083,28 €	1 822 827,99 €	4 397 500,73 €	5 660 975,44 €
TOTAUX	3 205 417,45 €	3 838 147,45 €	1 403 186,05 €	1 822 827,99 €	4 608 603,50 €	5 660 975,44 €
Résultat de Clôture		632 730,00 €		419 641,94 €		1 052 371,94 €
Reste à Réaliser			265 312,18 €		265 312,18 €	
Totaux Cumulés		632 730,00 €		154 329,76 €		787 059,76 €

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ANNEXE POUR Le lotissement Marc Blancpain

Résultats reportés		0,00 €	5 099,90 €	0	5 099,90 €	0,00 €
Opération de l'exercice	5 741,60 €	5 741,60 €	5 741,60 €	5 099,90 €	11 483,20 €	10 841,50 €
TOTAUX	5 741,60 €	5 741,60 €	10 841,50 €	5 099,90 €	16 583,10 €	10 841,50 €
Résultat de Clôture		0,00 €		-5 741,60 €		-5 741,60 €
Reste à Réaliser			0,00 €		0,00 €	
Totaux Cumulés		0,00 €		-5 741,60 €		-5 741,60 €

Considérant qu'il est bien établi et conforme

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2013 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2013,

Considérant qu'il est bien établi et conforme

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget principal : affectation du résultat 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement réalisé en 2013 au budget annuel principal de la Commune est de **632 730.00 €**.

Conformément à l'instruction M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter cette somme de **632 730.00 €** au financement des dépenses d'investissement (art. 1068. du B.P. 2014).

Budget Primitif 2014 du budget principal

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Après avis de la commission des finances en date du 2 Avril 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame HAUET Chantal , Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	2 601 750.17 €	2 601 750.17 €
Fonctionnement =	3 761 994.26 €	3 761 994.26 €
	=====	=====
TOTAL	6 363 744.43 €	6 363 744.43 €

Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 - classement par nature.

Budget Primitif 2014 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Ayant entendu l'exposé de Madame HAUET, Maire-Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le budget annexe « Lotissement Rue Marc Blancpain » de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	304 483.20 €	304 483.20 €
Fonctionnement =	298 741.60 €	298 741.60 €
	=====	=====
TOTAL	603 224.80 €	603 224.80 €

Précise que le budget annexe « Lotissement Rue Marc Blancpain » de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14-classement par nature.

Budget Primitif 2014 - contributions directes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2014,

Vu l'état 1259,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Fixe à 970 500.00 € le produit définitif des contributions directes 2014 – article 7311.

Taux d'impositions 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2014,

Vu l'état 1259,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de retenir les taux suivants pour 2014 :

- taux de TAXE D'HABITATION = 24,27 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI = 13,45 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI = 31.30 %

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013

Conformément à la circulaire interministérielle du 12 Février 1996 relative à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 Février 1995,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Constata qu'il n'y a eu aucune acquisition et cession immobilière effectuée en 2013.

Dit que la présente délibération sera annexée au compte administratif 2013 voté le 7 Avril 2014.

Subventions 2014

Vu les propositions présentées par Madame CAIL Roselyne, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Arrête comme suit les subventions à attribuer en 2014 :

<u>65748 - AG</u>	
- Fraternelle des Anciens Combattants	230,00 €
- Médailleurs militaires	100,00 €
- Colombe Nouvionnaise	100,00 €
- Société de Chasse	(pas de demande)
- Amicale du Personnel Communal	15 000,00 €
- Construction d'habitation	3 000,00 €

- Temps Danse	600,00 €
plus subvention exceptionnelle	1 200,00 €
- Comité des Fêtes	38 000,00 €
- Ensemble Vocal Nouvionnais	550,00 €
- Ensemble Vocal Renaissance	550,00 €
- A.D.N	(aide matérielle)
- Horticulture Nouvionnaise	(pas de demande)
- Donneurs de sang	250,00 €
plus subvention exceptionnelle	200,00 €
- Art et Création	150,00 €
- Il fait bon vivre au Nouvion	130,00 €
- Visiteur Médical Ets Hospitaliers	200,00 €
- L'Atelier	750,00 €
- les Amis des écoles	(pas de demande)
- les Restos du cœur	500,00 €
- Grand Bazar (+ aide matérielle)	6 000,00 €
- Poker Club Nouvionnais	200,00 €
- Société de Pêche « Lac de Condé »	3 000,00 €
- les Ecuries des Muriers	(pas de demande)

65748-AS

- Club du 3 ^e Age	(aide matérielle)
- Association familiale	230,00 €

65748-CS

- Amicale des Sapeurs Pompiers	(pas de demande)
- les jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €
- Amicale des Porte drapeaux	100,00 €

65748-EN

- Coopérative écoles Lavisser/Richepin EN1-EN2 (2.70 € X 179)	483,30 €
- Coopérative école Mat.Lavisser EN3 (15,00 € X 43)	645,00 €
- Coopérative école Mat.Audubert EN4 (15,00 € X 80)	1 200,00 €

voyages scolaires : application de la délibération du Conseil Municipal en date du 26/10/89, à savoir :

Ecoles maternelles :

¼ du prix du voyage avec un maximum de participation annuelle Ville de 3.40 euros par élève

Ecoles primaires :

¼ du prix du voyage avec un maximum de participation annuelle Ville de 8.10 euros par élève

65748-MUS

- Ensemble Orchestral en pays Nouvionnais	500,00 €
Participation aux différentes manifestations organisées par la Ville	2 000,00 €
Participation au salaire et frais déplacement du Directeur	6 170,00 €

65748-SP9

- NAC Football	9 500,00 €
- Ecole de Taï Do	700,00 €
- Tennis de table Nouvionnais	(pas de demande)
- Thiérache VTT	/
- UNSS Collège Colbert Quentin	800,00 €
- Tennis Club Nouvionnais	300,00 €
- Gym Détente	600,00 €
- les vieilles godasses	150,00 €
- U.S.E P	(pas de demande)
- Hand-ball Nouvionnais	(pas de demande)

65736-AS

- C.C.A.S	20 000,00 €
-----------	-------------

Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les règles définies et mises en place par la commission pour l'attribution des subventions.

Comice Agricole : demande de subvention exceptionnelle

Vu la demande émanant de Monsieur GRUSELLE Jean-Marc, responsable du Comice Agricole sollicitant une aide financière pour l'organisation du comice qui aura lieu cette année dans notre Commune le dimanche 11 Mai 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 € à l'association précitée.

La dépense sera prélevée sur le budget 2014

admission en non valeur titres non recouverts

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité

Décide

d'admettre en non valeur les titres suivants :

-2012	T 608	20.00 €
-2012	T 609	20.00 €
-2012	T 611	40.00 €

Autorisations à Mr le Trésorier Municipal

Le Conseil Municipal,

Après exposé de Mr Le Maire et sur demande du receveur municipal,

Autorise le comptable de la Trésorerie du Nouvion-en-Thiérache à adresser des mises en demeure de payer et exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les débiteurs défaillants par voie de :

1-saisie attribution

2-saisie des rémunérations

3-opposition à tous tiers détenteurs (ODT) (bancaires, employeurs et autres tiers détenteurs)

4- saisies ventes

5- poursuites extérieures

dans les limites fixées ci-après, sans solliciter d'autorisation préalable pour :

1) le budget et ses budgets annexes

2) les créances revenant aux collectivités énumérées ci-dessus

Les actes de poursuites seront réalisées, pour chaque débiteur, selon les seuils suivants :

-lettre de relance : 5.00 €

-mise en demeure de payer : 5.00 €

-saisie attribution : 150 .00 €

-saisie des rémunérations : 150.00 €

-opposition à tiers détenteurs bancaires : 130.00 €

-autres oppositions à tiers détenteur : 30.00 €

-saisies ventes : 1 000.00 €

-poursuites extérieures : 150.00 €

Les créances :

*inférieures à 5.00 €

*ayant fait l'objet de deux poursuites infructueuses, autre que la lettre de relance et la mise en demeure de payer

*pour lesquelles le débiteur ne peut être déterminé :

-débiteur sans nom (débiteurs « divers ») ; débiteur sans adresse ; débiteur à une adresse inconnue par la poste

seront admises en non valeur tous les trois mois.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Formation des commissions

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Arrête comme suit la liste des membres des différentes commissions :

I) COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SANTE, FETES

Adjoint délégué : Michel LOISEAU

M. VERIN, Maire. M. HOUACINE. Mmes CAIL.PLOTTET.M.CHIMOT
Mme HAUET, Adjoint
M. POULAIN. Mmes COCQUELET. CLIN. MARQUANT

II) COMMISSION COMMUNICATION - COMMERCE - INDUSTRIE - ENVIRONNEMENT

Adjoint délégué = Didier HOUACINE

M. VERIN, Maire. M. LOISEAU. Mmes CAIL.PLOTTET. M. CHIMOT
Mme HAUET, Adjoint
MM. POULAIN. DESCAMPS. MAILLET. OUBRY. EKMAN

III) COMMISSION EDUCATION - CULTURE - JEUNESSE

Adjoint délégué : Roselyne CAIL

M. VERIN, Maire. MM. LOISEAU.HOUACINE. Mme PLOTTET.M.CHIMOT
Mme HAUET, Adjoint

M. GENTE. Mmes BONNETERRE. MARQUANT. CLIN. COCQUELET. FIECHA

IV) COMMISSION INTERCOMMUNALITE - PROMOTION DE LA VILLE - SPORTS

Adjoint délégué = Mme Pascale PLOTTET

M. VERIN, Maire. MM. LOISEAU.HOUACINE. Mme CAIL.M.CHIMOT
Mme HAUET, Adjoint
M. OUBRY. Mmes DAUTRICOURT. COCQUELET

V) COMMISSION TRAVAUX - URBANISME - SECURITE - ACCESSIBILITE

Adjoint délégué = Jean-Pierre CHIMOT

M. VERIN, Maire. MM. LOISEAU.HOUACINE. Mmes CAIL.PLOTTET.
Mme HAUET, Adjoint

MM. TROCHAIN. DESCAMPS. BOULEAU. GENTE. MAILLET. Mme BONNETERRE

VI) COMMISSION FINANCES - MARCHES PUBLICS

Adjoint délégué : Mme HAUET Chantal

M. VERIN, Maire. MM. LOISEAU.HOUACINE. Mmes CAIL.PLOTTET.
Mr CHIMOT, Adjoint

MM. TROCHAIN. MAILLET. Mme CLIN. M. EKMAN

VII) COMMISSION « ASTREE »

M. BOULEAU Franck - Président

M. VERIN, Maire. MM. LOISEAU.HOUACINE. Mmes CAIL.PLOTTET.
M. CHIMOT. Mme HAUET, Adjoint

Commission d'appel d'offres : élection des membres

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014,

Vu le code des marchés publics (décret n°2004-15 du 7 Janvier 2004)

Sur proposition de Monsieur VERIN Guy, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de procéder au vote des représentants du conseil au sein de la commission d'appel d'offres :

Nbre de votants = 22

Suffrages exprimés = 22

Majorité relative = 12

Ont obtenu : (22 voix)

Titulaires : Mme PLOTTET. M. CHIMOT. Mme HAUET

Suppléants : MM. BOULEAU. TROCHAIN. Mme COCQUELET

En application de l'article 22 du code des marchés publics, la commission précitée sera présidée par Monsieur Guy VERIN, Maire ou son représentant.

Syndicat d'adduction d'eau des communes du Nord de la Thiérache : désignation d'un Délégué suppléant

Reprenant sa délibération du 29 Mars 2014 désignant deux titulaires pour siéger au Syndicat d'adduction d'eau des Communes du Nord de la Thiérache, il convient de désigner un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants = 22

Exprimés = 22

Majorité absolue = 12

a obtenu :

Madame SIMON Léa (22 voix)

Mme SIMON Léa est proclamée élue à la majorité déléguée suppléante au Syndicat sus-désigné.

Commission communale des Impôts : désignation des délégués

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 26 Mars 2014 émanant de la Direction Générale des Finances publiques rappelant les conditions de constitution des commissions communales des impôts directs.

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 29 Mars 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Propose à l'Administration sus-désignée les noms suivants :

Titulaires

M. FILLION Joël
Mme VILLALONGA Monique
M. ISMAEL Jean
M. MAILLET Guy
M. MARECHAL Gérard
M. HOUACINE Didier
M. NEUVILLE Gérald
M. JOLY Bernard
M. MARTIN Michel
M. CHIMOT Jean-Pierre
Mme COCQUELET Sandrine
M. KERCKOVE Etienne
M. GIRARD Stéphane
Mme SIMON Léa
M. MARQUANT Alain
Mme HAUTION Agnès

Suppléants

M. LOISEAU Michel
Mme MERCIER Myriam
Mme BLANCHART Monique
Mme MAHY Josiane
M. ROBACHE Daniel
Mme PIERRART Martine
Mme PARIS Evelyne
Mme DESJARDINS Francine
M. BAUSSART Michel
M. BARISIEN François
M. MESUREUR Jean-Pierre
M. DUHAUTOY Hubert
M. VIEVILLE Jean-Claude
M. MICHAUX Pascal
M. PREVOT Patrick
M. VANDERBEKEN Léopold

Réactualisation du contrat de maintenance cloches, carillon et horloge de l'église

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que pour le bon fonctionnement de l'installation électromécanique (cloches, carillon et horloge) à l'Eglise, il y a lieu de recourir aux services d'une entreprise spécialisée ;

Le Conseil Municipal,
Après exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à renouveler et signer le nouveau contrat de maintenance qui sera établi pour une durée de **5 ans** et prendra effet au **1^{er} janvier 2015**. Le montant annuel de la prestation s'élève à 300 € HT. A l'issue de la période des 5 ans, il pourra se renouveler pour une même durée, s'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée un mois avant expiration du contrat.

Subvention pour construction d'habitation : M. BAVAY Rémi

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il est saisi d'une demande de subvention pour construction d'habitation sis 16 ter, Rue de Beaucamp émanant de **Monsieur BAVAY Rémi**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
est d'accord pour attribuer la subvention de **609,80 €** prévue par la délibération du 11 Décembre 1991 à **Mr BAVAY Rémi**.

La dépense sera prélevée sur le budget 2014.

Sinistre du 28.10.2013 – base de loisirs (chute d'arbres) : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
accepte l'indemnité d'assurance «GAN – PARIS (92) » d'un montant de **413.63 €**, pour les dégâts survenus lors de la tempête du 28 Octobre 2013 à la Base de Loisirs.

Sinistre du 11.10.2013 – rue Vimont Vicary : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
accepte l'indemnité d'assurance «AXA France IARD – Nanterre (92) » d'un montant de **768.43 €**, pour la dégradation d'un lampadaire survenu le 11 Octobre 2013 rue Vimont Vicary.

Vente d'un terrain communal – partie de la parcelle C 755 (modification de la délib. du CM du 23.09.2013)

Reprenant sa délibération du Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2013 relative à la vente d'une partie de parcelle (dite la Métairie) d'une superficie d'environ 375 m², une erreur matérielle s'est glissée, il y a lieu de lire **C 755** et non C 761.

Le reste sans changement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Précise que tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Aménagement de la traverse de Marlemperche RD 965 : demande d'inscription au titre du programme « Traverse d'agglomération 2015 ».

Après exposé de Monsieur le Maire sur le projet d'aménagement de la traverse du Hameau de Marlemperche (RD 965),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite le Conseil Général afin d'inscrire la réfection de la couche de roulement de la RD 965 ainsi que le montant des subventions FDS lié à cet aménagement.

Sinistre du 09.03.2014 – Place de Gaulle : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance «MMA IARD SA – Le Mans (72) » d'un montant de 345.57 €, pour la dégradation d'un lampadaire survenu le 9 Mars 2014 Place du Général de Gaulle.

Mise en place d'un correspondant pour les questions de défense : désignation d'un délégué

Reprenant la délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 2008 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité
Désigne Monsieur **LOISEAU Michel**, Maire-Adjoint délégué à la Défense.

TAC – TIC Animation : désignation de deux délégués

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants = 22
Exprimés = 22
Majorité absolue = 12
ont obtenu : 22 voix

déléguée titulaire :

Mme BONNETERRE Marie-Noëlle

Déléguée suppléante :

Mme CAIL Roselyne

Sont proclamées élues à la majorité pour l'association sus-désignée.

La séance est levée à 20h 30